

## Les communautés fusionnées ont élu leur président

14/01/2016 05:38



*La nouvelle intercommunalité compte 53 conseillers.*

**Le conseil de l'intercommunalité Beauce-Val de Loire, unissant la Beauce ligérienne à Beauce et Forêt, s'est réuni pour la première fois mardi soir, à Mer.**

Fraîchement élu président de la communauté de communes Beauce-Val de Loire (\*), qui existe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et est le fruit de la fusion de la Beauce ligérienne et de Beauce et Forêt, Marc Fesneau (MoDem) a émis, mardi 12 janvier, son souhait de mettre en œuvre une « *mutualisation intelligente* ».

### " Le début du travail "

A l'occasion de la première réunion, à l'Espace culturel de Mer, des conseillers de l'intercommunalité – désormais au nombre de 53 –, le maire de Marchenoir et ex-président de Beauce et Forêt (seul candidat pour prendre la tête de la communauté élargie) a notamment indiqué que le siège de Beauce-Val de Loire se situerait à Mer « *dans un souci de rationalisation* ». Sa proposition de conserver l'enveloppe indemnitaire globale – accordant 1.283 € bruts au président et 329,04 € bruts aux treize vice-présidents (lire par ailleurs) – « *dans un contexte d'attention aux dépenses budgétaires* » a par ailleurs été approuvée. Tandis que le dépouillement de l'élection des vice-présidents était en cours, et que la

plupart des élus découvraient la nouvelle configuration de leur conseil, Marc Fesneau a rappelé que la fusion des deux EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) s'était déroulée relativement sereinement. « *Trente-deux communes avaient délibéré pour. Il n'y a jamais eu d'enjeux de pouvoir, ni de querelles de personnes* », a-t-il précisé, insistant, d'autre part, sur son souhait d'une gouvernance respectueuse de l'ensemble des maires du territoire. « *Il ne faut jamais négliger l'idée qu'en démocratie, nous devons être attentifs aux autres. Il faut que nous continuions à avoir des débats.* » Avant d'assurer que la coopération avec la communauté de Grand Chambord allait se poursuivre, il a affirmé sa volonté de « *poursuivre ce qui a déjà été réalisé, en particulier à Mer, dans le domaine économique* ». La question des services, particulièrement dans une intercommunalité «  *rurale* », se posera, elle aussi : le territoire de l'ex-Beauce et Forêt continue à assumer la compétence scolaire, qu'elle avait prise en charge, tandis que la Beauce ligérienne conserve la compétence jeunesse et petite enfance, qu'elle s'était vu transférer. Une décision devra être prise d'ici à deux ans. « *Aujourd'hui marque l'aboutissement du processus [de fusion], et le début du travail ensemble* », a conclu Marc Fesneau.

*(\*) 51 personnes ont voté, 44 bulletins étaient exprimés. Quatre étaient blancs, trois, nuls. Marc Fesneau a obtenu 42 voix. Claude Denis, maire de Mer et ex-président de la Beauce ligérienne, et Pascal Huguet, maire de Concriers, en ont reçu une chacun.*

**Le prochain conseil communautaire aura lieu le 28 janvier, à 18 h 30, à l'Espace culturel de Mer.**

## **repères**

**> Treize vice-présidents** ont été élus : Claude Denis (politique économique, coopérations institutionnelles), Jacques Bouvier (artisanat, commerce et services de proximité), Jean-Jacques Moreau (travaux et commande publique), Bernard Clément (budget et stratégie financière), Christelle Pellé (ressources humaines, mutualisation), André Boissonnet (déploiement du très haut débit, nouvelles technologies), Jean-Michel Sauvage (voirie, aménagement d'espaces publics, assistance technique aux communes), Pascal Huguet (vie scolaire), Jean-François Mézille (jeunesse), Astrid Lonqueu (petite enfance et solidarités), Philippe Lamoureux (politique et équipements touristiques), Pascal Guénin (habitat et gens du voyage), Joseph D'Orso (environnement, assainissement non collectif).  
> Raymond Gervy et Sandra Lemoine s'ajoutent à eux pour former le bureau.

**L.B.**